



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Conseil municipal du 28 avril 2026

I. PRÉAMBULE

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune et est mise à disposition sur son site internet.

Le compte administratif est établi en fin d'exercice et retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2025. Il correspond au bilan financier de la commune et rend compte des opérations budgétaires exécutées tout en rapprochant les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes.

Il se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et comporte deux sections distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré, le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le trésorier dans son compte de gestion.

II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Lors du vote du budget primitif la section de fonctionnement pour l'exercice 2025 s'équilibrait en dépenses et en recettes à 6 706 436.34 €.

Après les décisions modificatives, le budget est passé de 6 706 436.34 € à 6 753 336.34 €.

A la clôture de l'exercice 2025, le compte administratif fait apparaître un montant de dépenses de 3 536 787.11 € contre 4 079 635.08 € en recettes, dégageant ainsi un résultat excédentaire de fonctionnement de 542 847.97 €.

Dépenses	Prévu	6 753 336.34 €
	Réalisé	3 536 787.11 €
	Restes à réaliser	0.00 €
Recettes	Prévu	6 753 336.34 €
	Réalisé	4 079 635.08 €
	Restes à réaliser	0.00 €
Résultat de l'exercice 2025		542 847.97 €
Excédent 2024		2 720 962.34 €
Résultat de clôture fonctionnement		3 263 810.31 €

▪ **Dépenses de fonctionnement 2025 :**

DÉPENSES	Réalisé en 2024	Réalisé en 2025	Part des dépenses 2025
011 - Charges à caractère général	1 129 635.32 €	1 241 858.08 €	35.32%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 752 908.85 €	1 856 679.25 €	52.80%
014 - Atténuations de produits	695.00 €	530.00 €	0.02%
65 - Autres charges de gestion courante	349 991.75 €	386 903.15 €	11.00%
66 - Charges financières	30 989.47 €	29 454.29 €	0.84%
67 - Charges exceptionnelles	1 161.93 €	14.70 €	0.0004%
68 - Dotations aux provisions	895.78 €	957.09 €	0.03%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 266 278.10 €	3 516 396.56 €	100%
042 - Amortissements	17 082.95 €	20 390.55 €	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	17 082.95 €	20 390.55 €	
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 283 361.05 €	3 536 787.11 €	

Les **charges à caractère général (chapitre 011)** correspondent aux dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune...

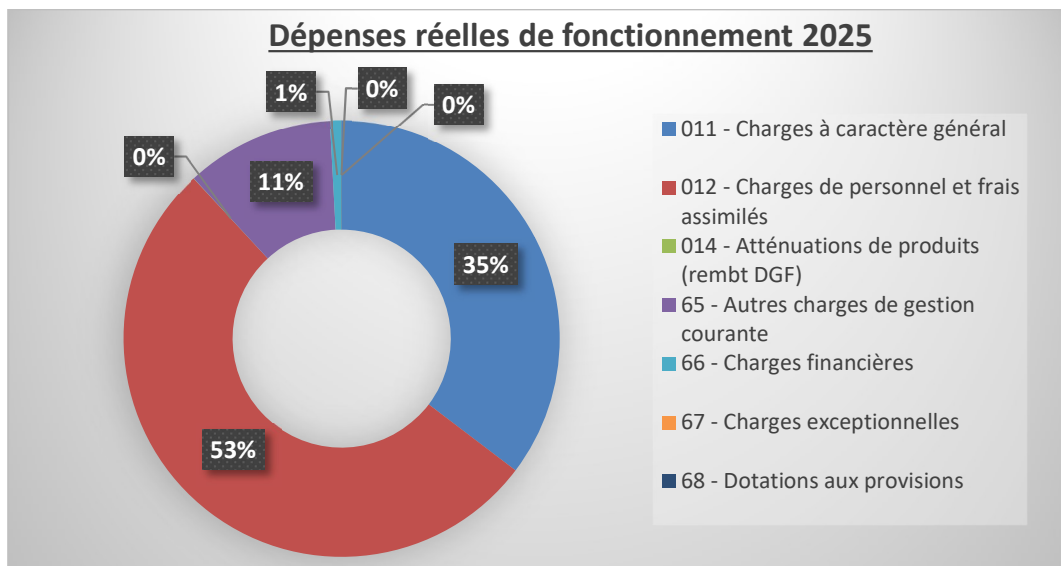
Les **atténuations de produits (chapitre 014)** correspondent au dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Les **autres charges de gestion courante (chapitre 65)** regroupent les indemnités et cotisations des élus, les bourses, les subventions versées au CCAS ainsi qu'aux associations, les participations au SIVOM du Béthunois, les dépenses liées aux logiciels métiers « en nuage »... A noter qu'en 2025, le montant des subventions attribuées aux associations Laboursoises s'élève à 68 368 €.

Les **charges financières (chapitre 66)** concernent les intérêts des emprunts.

Les **charges exceptionnelles (chapitre 67)** concernent des restes à recouvrer suite à l'annulation de titres de recettes antérieurs.

Les **dotations aux provisions (chapitre 68)** correspondent aux provisions pour dépréciation des comptes de redevables en cas d'impayés.



▪ **Recettes de fonctionnement 2025 :**

RECETTES	Réalisé en 2024	Réalisé en 2025	Part des recettes 2025
013 - Atténuation des charges	40 881.31 €	73 095.71 €	1.84%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	322 276.41 €	322 254.56 €	8.11%
73 - Impôts et taxes	1 278 815.54 €	1 300 887.88 €	32.72%
731 - Fiscalité locale	1 373 105.27 €	1 464 476.35 €	36.84%
74 - Dotations et participations	790 796.84 €	766 322.69 €	19.28%
75 - Autres produits de gestion courante	19 524.57 €	40 424.45 €	1.02%
76 - Produits financiers	10.40 €	9.80 €	0.0002%
77 - Produits exceptionnels	573.44 €	8 094.55 €	0.20%
Total des recettes réelles de fonctionnement	3 825 983.78 €	3 975 565.99 €	100%
042 - Travaux en régie	18 719.63 €	104 069.09 €	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	18 719.63 €	104 069.09 €	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 844 703.41 €	4 079 635.08 €	

Les **atténuations de charges (chapitre 013)** correspondent essentiellement au remboursement des indemnités journalières en cas d'arrêt maladie des agents.

Les **produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)** proviennent notamment des ventes de concessions dans le cimetière, des droits de stationnement et location sur la voie publique, des droits de pêche, des services périscolaires et du Multi-Accueil, ainsi que de la participation pour l'agence Postale.

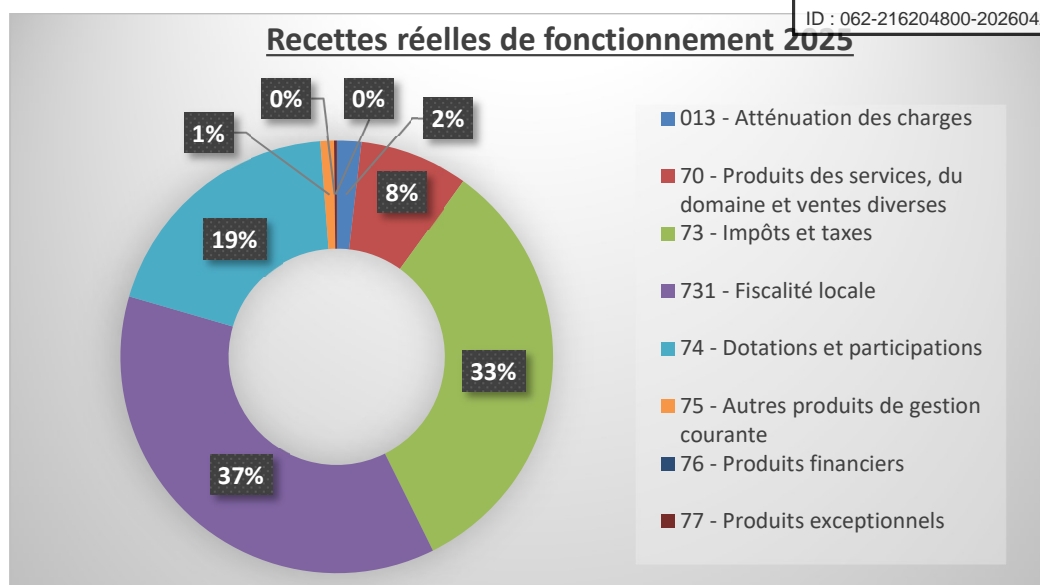
Les **impôts et taxes (chapitre 73)** correspondent au versement de l'attribution de compensation de la CABBALR, de la dotation de solidarité communautaire, du fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR), du fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales, du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement, ainsi que du reversement de la part communale de l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER) qui a été effectué en 2025 pour les années 2024 et 2025.

La **fiscalité locale (chapitre 731)** inclue les taxes communales sur le foncier bâti, sur le foncier non bâti et sur l'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation. A noter que les taux d'imposition n'ont pas été augmenté depuis 2008.

Les **dotations et participations (chapitre 74)** sont constituées principalement de la compensation de l'Etat au titre des exonérations de taxes foncières, de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour les comptes de fonctionnement, des aides de l'Etat pour les contrats d'insertion (CUI) et le développement du Quartier prioritaire de la ville (QPV), des aides de la Région et du Département pour le salon de la BD, ainsi que la participation de la CAF dans le cadre des conventions d'objectifs et de financement (Multi-Accueil, club ados et périscolaire).

Les **autres produits de gestion courante (chapitre 75)** concernent notamment les revenus des loyers pour la maison de santé et la salle des fêtes, la subvention pour le poste qualifié au pôle culturel, les redevances pour les antennes et les remboursements des assurances suite à sinistres.

Les **produits exceptionnels (chapitre 77)** correspondent au recouvrement de plusieurs avoirs de la CABBALR sur des factures de consommation d'eau suite à des incidents de relevés de compteur.

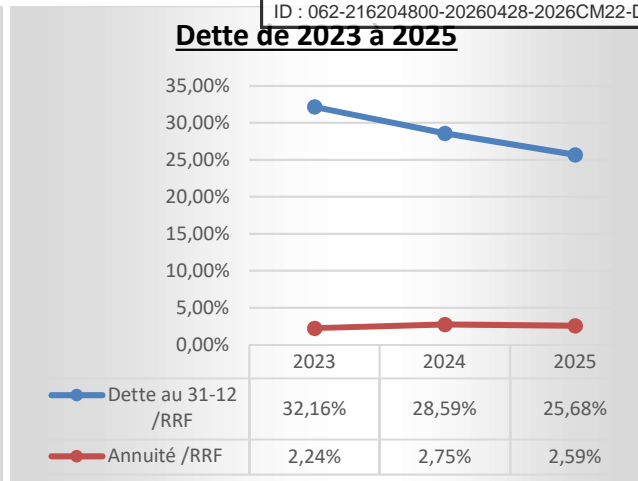
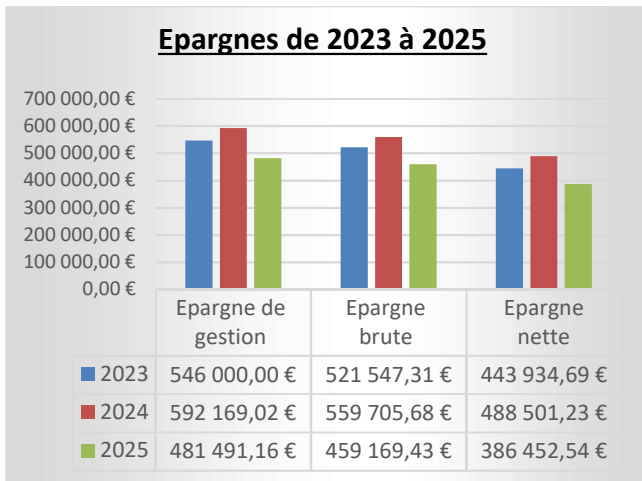


▪ **Epargnes de gestion, brute et nette :**

L'autofinancement communal représente l'ensemble des ressources dégagées par la section de fonctionnement et permet de financer les dépenses d'investissement.

Associé aux dotations, subventions et emprunts, l'autofinancement est la ressource essentielle au financement des différents projets de la commune et sa préservation est signe d'une gestion pérenne.

	2023	2024	2025
Recettes réelles de gestion des services (Comptes 013 à 75)	3 621 054.64 €	3 825 399.94 €	3 967 461.64 €
Dépenses réelles de gestion des services (Comptes 011 à 65)	3 075 054.64 €	3 233 230.92 €	3 485 970.48 €
Epargne de gestion	546 000.00 €	592 169.02 €	481 491.16 €
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	3 622 111.62 €	3 825 983.78 €	3 975 565.99 €
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	3 100 564.31 €	3 266 278.10 €	3 516 396.56 €
Epargne brute (RRF - DRF) y compris les intérêts de la dette	521 547.31 €	559 705.68 €	459 169.43 €
Montant de la dette au 31-12	1 165 011.22 €	1 093 806.76 €	1 021 089.89 €
Montant des intérêts	3 474.76 €	34 099.96 €	30 254.18 €
Remboursement de la dette en capital	77 612.62 €	71 204.45 €	72 716.89 €
Epargne nette (Epargne disponible pour l'investissement après remboursement de la dette)	443 934.69 €	488 501.23 €	386 452.54 €
Epargne de gestion/Recettes de gestion des services	15.08%	15.48%	12.14%
Epargne brut /Recettes réelles de fonctionnement	14.40%	14.63%	11.55%
Epargne nette/Recettes réelles de fonctionnement	12.26%	12.77%	9.72%
Dette au 31-12 / RRF	32.16%	28.59%	25.68%
Annuité / RRF	2.24%	2.75%	2.59%



III. SECTION D'INVESTISSEMENT

Lors du vote du budget primitif, la section d'investissement pour l'exercice 2025 s'équilibrait en dépenses et en recettes à 3 405 567.26 €.

Après les décisions modificatives, le budget est passé de 3 405 567.26 € à 3 614 103.26 €.

A la clôture de l'exercice 2025, le compte administratif fait apparaître un montant de dépenses de 1 525 458.90 € contre 783 661.83 € en recettes, générant ainsi un résultat déficitaire d'investissement de -741 797.07 €.

Dépenses	Prévu	3 614 103.26 €
	Réalisé	1 525 458.90 €
	Restes à réaliser	353 023.45 €
Recettes	Prévu	3 614 103.26 €
	Réalisé	783 661.83 €
	Restes à réaliser	188 717.44 €
Résultat de l'exercice 2025		-741 797.07 €
Déficit 2024		-89 736.48 €
Résultat de clôture investissement		-831 533.55 €

▪ Dépenses d'investissement :

DÉPENSES	Réalisé en 2024	Réalisé en 2025	Part des dépenses 2025
16 - Emprunts et dettes assimilés	71 204.45 €	72 716.89 €	5.41%
Opérations d'équipement	841 730.74 €	1 071 554.83 €	79.70%
204 - Subventions d'équipement versées	0.00 €	19 527.68 €	1.45%
21 - Immobilisations corporelles (hors opération)	125 937.16 €	99 835.15 €	7.43%
45 - Opérations pour compte de tiers	0.00 €	80 802.82 €	6.01%
Total des dépenses réelles d'investissement	1 038 872.35 €	1 344 437.37 €	100%
040 - Travaux en régie	18 719.63 €	104 069.09 €	
041 - Opérations patrimoniales	24 296.53 €	76 952.44 €	
Total des opérations d'ordre d'investissement	43 016.16 €	181 021.53 €	
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 081 888.51 €	1 525 458.90 €	

Le chapitre **Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)** correspond au remboursement du capital de la dette constituée des deux emprunts en cours contractés à taux fixes et détaillés ci-dessous :

Organismes bancaires	Objet de l'emprunt	Montant de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Dettes au 31/12/2024	Capital amorti en 2025	Intérêts 2025	Dettes au 31/12/2025
Caisse Française de Financement Local	Emprunt pour les travaux de voirie rues Ferry et Peucelle <i>Contracté en 2016</i>	400 000.00 €	12 ans <i>Fin sept 2028</i>	131 022,49 €	34 384,71 €	1 370,65 €	96 637,78 €
	Emprunt pour les dépenses d'investissement <i>Contracté en 2022</i>		20 ans <i>Fin mai 2043</i>				
TOTAL		1 400 000.00 €	-	1 093 806,78 €	72 716,89 €	30 254,18 €	28 883,53 €

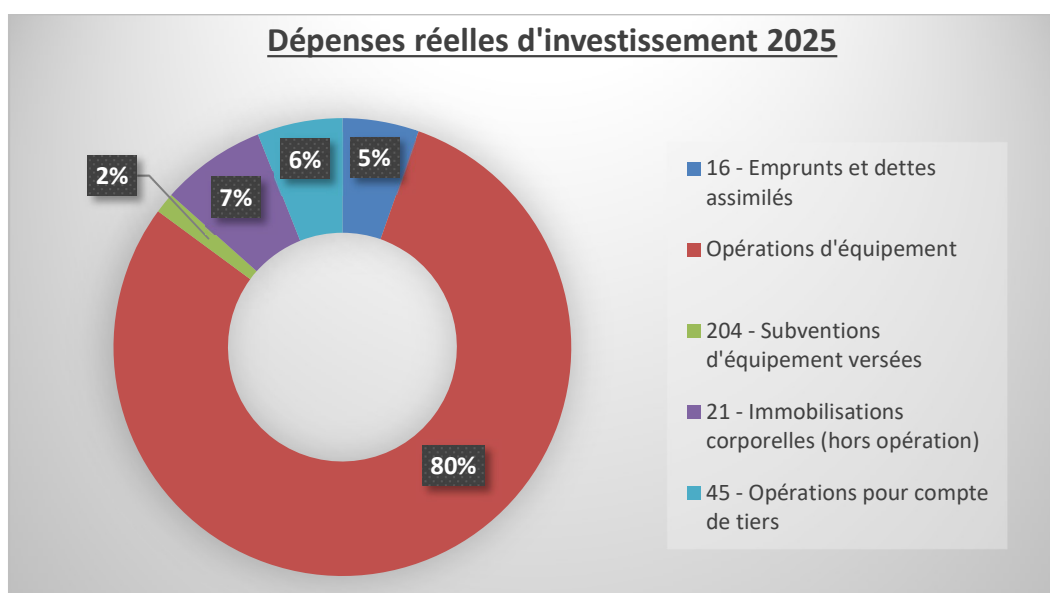
Les **opérations d'équipement** correspondent aux dépenses d'investissements votées par opérations, ces opérations constituant un chapitre à part entière.

Les principaux travaux d'investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

- Création de bureaux au 2^{ème} étage de la Mairie et réfection complète de l'accueil de la Mairie,
- Enfouissement des réseaux et réfection complète des voiries de la rue Honneur et Patrie, d'une partie de la rue Jules Ferry et du carrefour Guesde et Hernu,
- Aménagement paysager du terrain 8 route de Lens,
- Fresque murale à l'école élémentaire.

Les **subventions d'équipement versées (chapitre 204)** et les **opérations pour compte de tiers (chapitre 45)** concernent une participation la prise en compte des travaux réalisés pour le compte de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais (FDE 62) lors de l'enfouissement des réseaux rue Octave Pressé.

Les **immobilisations corporelles (chapitre 21)** rassemblent l'ensemble des travaux ou acquisition d'investissement réalisés hors opérations. Il s'agit essentiellement de travaux d'extension et d'amélioration de la vidéoprotection communale, du remplacement des aérothermes à la salle du Tennis de Table Laboursois, du raccordement électrique du local Germain Corbeille, de l'achat d'illuminations de Noël...



▪ **Recettes d'investissement :**

RECETTES	Réalisé en 2024	Réalisé en 2025	Part des recettes 2025
13 - Subventions d'investissement	748 711.58 €	254 014.52 €	37.01%
10 - Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	285 080.22 €	270 698.68 €	39.44%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	135 186.41 €	0.00 €	-
23 - Immobilisations en cours	0.00 €	80 802.82 €	11.77%
45 - Opérations pour compte de tiers	0.00 €	80 802.82 €	11.77%
Total des recettes réelles d'investissement	1 168 978.21 €	686 318.84 €	100%
040 - Amortissements	17 082.95 €	20 390.55 €	
041 - Opérations patrimoniales	24 296.53 €	76 952.44 €	
Total des opérations d'ordre d'investissement	41 379.48 €	97 342.99 €	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 210 357.69 €	783 661.83 €	

Les **subventions d'investissement (chapitre 13)** émanent principalement de l'Etat, de la Région, du Département et de la CABBALR, et celles perçues en 2025 ont permis de financer pour partie les travaux d'aménagement du site 8 route de Lens, l'acquisition de mobilier pour le pôle culturel, l'aménagement du centre de santé, l'installation de cuves de récupération d'eau de pluie...

Les **dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)** correspondent au fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour les comptes d'investissement et à la taxe d'aménagement.

Les **immobilisations en cours (chapitre 23)** et les **opérations pour compte de tiers (chapitre 45)** correspondent, comme en dépenses, à la prise en compte des travaux réalisés pour le compte de la FDE 62.

